

Dans l'état actuel des choses, on va finir par avoir un conseil d'administration composé de banquiers conservateurs à la retraite, d'argentiers ou de partisans conservateurs, ou encore de gens n'étant pas nécessairement producteurs. Je pense qu'il n'est pas déraisonnable de proposer, comme le recommande fortement la Fédération canadienne de l'agriculture dans son mémoire au comité législatif, que le conseil soit composé d'une majorité de producteurs.

Le secrétaire parlementaire a fait état de l'hypothèse où un producteur siégeant au comité vend sa ferme ou n'est plus agriculteur et où, de ce fait, l'équilibre est modifié au sein du conseil. Il me semble qu'il y a assez de latitude dans l'amendement pour que ce soit suffisant que la personne soit producteur au moment de sa nomination au conseil.

• (1220)

Je suis certain que la loi pourrait être modifiée.

Permettre le noyautage de la Société du crédit agricole par un groupe d'anciens banquiers, alors que l'industrie agricole canadienne traverse la pire période d'incertitude et d'instabilité de son histoire, c'est absolument incroyable! Il est vraiment incroyable qu'un gouvernement propose une telle chose à la Chambre. Nous voulons que le conseil soit principalement composé de producteurs primaires qui connaissent le secteur et ses préoccupations. En effet les producteurs comprennent la situation des agriculteurs qui ne savent pas trop ce que vont donner les négociations du GATT et l'Accord de libre-échange, ni à quoi s'attendre quant à la valeur du dollar canadien ni si le prix qu'ils obtiendront pour le blé qu'ils exportent sera assez élevé pour assurer un niveau de vie convenable aux producteurs canadiens.

Ce n'est pas trop demander. C'est ce que recommandait d'ailleurs l'une des plus grandes organisations agricoles du pays. Il est incroyable que le gouvernement propose de dissoudre un comité consultatif composé exclusivement de producteurs pour le fusionner à un conseil d'administration beaucoup plus gros et qu'il ne veuille pas que la majorité de ces producteurs viennent du secteur primaire au lieu d'être des gens qui ont plus à coeur l'intérêt des banques ou d'autres secteurs.

Bien sûr que des représentants d'autres secteurs peuvent faire partie du conseil. Je dirais même que c'est une bonne idée, surtout lorsque le projet de loi prévoit de financer des activités de transformation. Quoi qu'il en soit, le projet de loi s'adresse principalement aux producteurs primaires, aux agriculteurs. Il convient donc que la majorité des conseillers de la nouvelle société soient des producteurs agricoles.

Initiatives ministérielles

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, nous examinons actuellement la motion n° 5, dont voici le texte:

En tout temps, le conseil doit être composé en majorité d'agriculteurs.

Quoique formulée de façon légèrement différente, cette motion ressemble beaucoup, du point de vue de l'intention, à une motion inscrite en mon nom qui disait:

Le ministre veille dans la mesure du possible à ce qu'en tout temps le conseil soit composé en majorité d'agriculteurs.

Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais je trouve vraiment regrettable que le gouvernement ou la Société du crédit agricole n'ait pas accepté cette motion-là.

Dans cette mesure législative, nous faisons passer de 7 à 12 le nombre de membres du conseil de la Société du crédit agricole. Plus de gens siégeront donc à ce conseil. On aurait pu arguer qu'avec seulement sept membres, le conseil n'aurait pas les connaissances spécialisées nécessaires à son bon fonctionnement, connaissances que ne possèdent pas les agriculteurs ordinaires.

Par exemple, le conseil aurait peut-être besoin, pour bien fonctionner, de bien connaître les questions juridiques ou bancaires. Pour que le conseil soit composé en majorité d'agriculteurs, il ne pouvait y avoir que trois conseillers de l'extérieur, occupant des fonctions autres que celles d'agriculteurs.

Or, le fait d'avoir un conseil de 12 membres permettrait à cinq ou six personnes de l'extérieur de la collectivité agricole de faire partie du conseil et de fournir à celui-ci les connaissances spécialisées dont il pourrait avoir besoin. Il est dommage que cette motion n'ait pas été acceptée quand on tient compte du fait que le gouvernement a aussi rejeté la motion demandant que soit constitué un comité consultatif chargé de réviser les décisions rendues par le conseil.

• (1225)

Du fait du rejet de ces deux motions, les agriculteurs n'ont aucun moyen de s'assurer qu'au sein des organisations, que ce soit au niveau des commissions ou des conseils, il y aura des représentants des intérêts de la communauté agricole.

Il me semble qu'à une époque où nous sommes submergés de légalisme et d'expertise, et où le processus de prise des décisions est loin des réalités de la vie quoti-